

États financiers du

Fonds Iman de Global

30 juin 2026

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

Avis :

Les états financiers intermédiaires n'ont pas été révisés ni audités par les auditeurs externes du Fonds Iman de Global.

Fonds Iman de Global

30 juin 2026

Table des matières

États de la situation financière	1
État des résultats et du résultat global	2
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Annexe du portefeuille	5
Notes annexes	6-16

Fonds Iman de Global

États de la situation financière

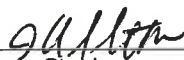
Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2026	2025
	\$	\$
Actif		
Trésorerie	3 603 633	1 403 007
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	256 949 897	231 997 757
Souscriptions à recevoir	582 052	265 962
Dividendes à recevoir	127 940	64 705
Autres sommes à recevoir	20	-
Total de l'actif	261 263 542	233 731 431
Passif		
Rachats à payer	274 784	157 670
Frais de gestion à payer (note 8)	461 934	498 408
Autres sommes à payer	51 988	-
Total du passif	788 706	656 078
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	260 474 836	233 075 353
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	154 991 526	141 197 933
Série F	105 483 310	91 877 420
Parts émises et en circulation à la fin de l'exercice (note 7)		
Série A	2 975 293	3 045 823
Série F	1 681 667	1 655 245
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	52,09	46,36
Série F	62,73	55,51

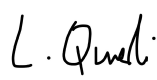
Approuvé par le conseil d'administration de

Les actifs de croissance Global inc., le gestionnaire du Fonds


James Stephenson

Administrateur


Amy Stephenson
Administratrice


L. Qureshi
Administrateur

Fonds Iman de Global

État des résultats et du résultat global

Semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 (non audité)

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2026	2025
	\$	\$
Revenu		
Revenu de dividendes	909 930	1 248 171
Autres revenus	137	301
Profit réalisé à la cession de placements	18 694 975	7 126 833
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	12 512 854	(6 637 397)
Perte de change sur la trésorerie	(173 261)	(25 499)
	31 944 635	1 712 409
Charges		
Frais de gestion (note 8)	2 470 796	2 305 620
Frais d'évaluation et d'administration	230 489	241 792
Retenues d'impôts à la source	125 900	218 001
Autres charges	337 165	27 611
Honoraires d'audit	53 602	52 191
Frais de garde	33 287	27 318
Frais d'inscription	24 451	24 344
Frais de transaction (note 9)	(716)	10 682
Frais du comité d'examen indépendant (note 8)	3 625	1 950
Moins : charges absorbées par le gestionnaire du Fonds (note 8)	(372 414)	(382 886)
	2 906 185	2 526 623
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	29 038 450	(814 214)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 10)		
Série A	17 094 092	(797 138)
Série F	11 944 358	(17 076)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 10)		
Série A	5,69	(0,26)
Série F	7,14	(0,01)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 (non audité)
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2026	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	141 197 933	91 877 420	233 075 353
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	17 094 092	11 944 358	29 038 450
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	4 514 736	9 288 699	13 803 435
Rachat de parts rachetables	(7 815 235)	(7 627 167)	(15 442 402)
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions sur les parts rachetables	(3 300 499)	1 661 532	(1 638 967)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 793 593	13 605 890	27 399 483
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	154 991 526	105 483 310	260 474 836

2025	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	128 193 794	75 899 204	204 092 998
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(797 138)	(17 076)	(814 214)
Distributions			
Provenant de gains en capital	(8)	-	(8)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(8)	-	(8)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	5 434 202	8 161 535	13 595 737
Réinvestissements des distributions	8	-	8
Rachat de parts rachetables	(7 872 147)	(5 100 285)	(12 972 432)
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions sur les parts rachetables	(2 437 937)	3 061 250	623 313
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 235 083)	3 044 174	(190 909)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	124 958 711	78 943 378	203 902 089

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Tableaux des flux de trésorerie

Semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 (non audité)

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2026	2025
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	29 038 450	(814 214)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profits réalisés à la cession de placements	(18 694 975)	(7 126 833)
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements	(12 512 854)	6 637 397
Augmentation des dividendes à recevoir	(63 235)	-
Augmentation des autres sommes à recevoir	(20)	-
Augmentation des sommes à recevoir pour les placements vendus	-	(109 231)
Diminution des frais de gestion à payer	(36 474)	(30 753)
Augmentation des autres sommes à payer	51 988	-
Produit de la vente de placements	41 258 614	30 511 399
Achat de placements	(35 002 925)	(29 322 931)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 038 569	(255 166)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	13 487 345	13 722 124
Rachat de parts rachetables	(15 325 288)	(12 964 319)
Trésorerie provenant des activités de financement	(1 837 943)	757 805
Augmentation de la trésorerie	2 200 626	502 639
Trésorerie au début de la période	1 403 007	2 564 005
Trésorerie à la fin de la période	3 603 633	3 066 644
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	720 795	920 939

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Annexe du portefeuille

Au 30 juin 2026

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur
Actions (98,6 %)		\$	\$
Corée (4,0 %)			
Samsung Electronic Co Ltd.	1 346	5 941 495	10 305 313
Pays-Bas (4,1 %)			
ASML Holding NV	3 794	2 078 142	10 595 379
Taiwan (4,8 %)			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited, CAAE	18 382	1 872 114	12 469 733
Royaume-Uni (2,4 %)			
Astrazeneca PLC	23 370	5 630 851	6 204 425
États-Unis (83,3 %)			
Alibaba Group Holding Limited SP, CAAE	55 350	6 127 930	7 546 155
Advanced Micro Devices Inc.	17 090	3 583 348	14 101 920
Alphabet Inc.	42 806	6 089 358	21 483 869
Amazon.com Inc.	59 179	12 267 128	20 035 118
Apple Inc.	53 207	9 895 675	21 869 286
Boston Scientific Corporation	63 589	7 334 235	3 855 083
Broadcom Inc.	30 479	11 682 216	16 354 321
Chevron Corporation	31 537	5 564 386	7 425 530
Eli Lilly and Company	7 224	3 733 156	12 307 787
Mastercard Incorporated, catégorie A	9 708	4 704 509	7 082 427
Meta Platforms Inc., catégorie A	11 179	5 109 265	8 944 629
Microsoft Corporation	29 819	7 575 685	15 799 834
Micron Technology Inc.	4 877	7 035 134	7 996 410
NVIDIA Corporation	76 115	6 035 931	21 633 310
PepsiCo Inc.	26 018	4 707 626	5 004 030
The Coca Cola Company	55 350	5 359 475	6 389 623
Tesla Motors Inc.	8 774	4 395 765	5 241 967
Uber Technologies Inc.	55 060	5 172 761	5 643 650
Visa Inc., catégorie A	17 770	5 241 766	8 660 098
		121 615 349	217 375 047
Total du coût et de la juste valeur des placements (98,6 %)		137 137 951	256 949 897
Trésorerie (1,4 %)			3 603 633
Autres actifs, déduction faite des autres passifs (-0,0 %)			(78 694)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)			260 474 836

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

1. Organisation et généralités

Le Fonds Iman de Global (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable, établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 6 février 2009 et a commencé ses activités le 10 mars 2009. Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI » ou le « gestionnaire du Fonds ») est le gestionnaire du Fonds, et Banque Nationale Trust est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds Iman de Global est un fonds d'actions mondiales qui respecte la charia et qui exclut certains types d'entreprises ou de secteurs comme l'alcool, le tabac, les produits liés à la viande, les services financiers, les armes, la défense, le divertissement et le jeu.

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le Fonds effectuera des placements : a) directement dans des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites à la série Dow Jones Islamic Market Titans 100 (IMXL); b) dans des instruments qui reflètent le rendement du IMXL ou des instruments qui reflètent le rendement d'une sélection de sociétés ouvertes inscrites à l'IMXL; et c) autres qui ont été jugés conformes à la charia par un comité consultatif de la charia.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3. Les présents états financiers ont été autorisés aux fins de publication par le gestionnaire du Fonds le 25 août 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Normes comptables publiées récemment, mais non encore en vigueur

Le Fonds n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes, comme il est décrit ci-après, qui ont été publiées, mais qui ne sont en vigueur que pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026 ou des périodes ultérieures.

(i) Norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*. Cette norme vise à améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des états financiers et des informations à fournir en donnant des directives à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principales modifications portent sur le renforcement des exigences en matière de présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que sur la fourniture d'information supplémentaire visant à améliorer la transparence et la comparabilité. En outre, la norme IFRS 18 exige que les entités classent les revenus et les charges en cinq catégories, dont trois sont nouvelles (« exploitation », « investissement » et « financement »), ainsi que les catégories « impôt sur le revenu » et « activités abandonnées ». La nouvelle norme définit des exigences détaillées pour le classement des revenus et des charges dans chaque catégorie. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers.

(ii) Norme IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 exige que les entités comptabilisent les actifs et les passifs financiers lorsqu'elles

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Mode de présentation (*suite*)

deviennent parties aux conditions contractuelles et qu'elles les évaluent initialement à la juste valeur, ajustée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. La norme est clarifiée afin de fournir de meilleures directives sur la décomptabilisation des passifs financiers, qui peut avoir une incidence sur les processus de rapprochement bancaire, en raison de l'échelonnement des paiements sur les passifs financiers par rapport au règlement effectif de ces dettes. Cette clarification peut entraîner une modification du calendrier de décomptabilisation des passifs financiers dans les situations où des paiements électroniques sont en cause. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de cette clarification de la norme IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété ou lorsque les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou échue. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers ou de passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de leur comptabilisation initiale.

Après la comptabilisation initiale à la juste valeur, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés et évalués à l'une ou l'autre valeur :

- Coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net, si le Fonds a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation ou lorsque cela est nécessaire (pour des éléments comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable aux variations du risque de crédit du Fonds.

Le Fonds reclasse les actifs financiers uniquement lorsque le modèle économique qu'il suit pour les gérer change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Fonds n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et la performance est évaluée selon la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Fonds ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date d'opération, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Le revenu de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende iront au Fonds et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements connexes sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, mais n'est pas incluse dans les distributions aux porteurs de parts rachetables tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers du Fonds, y compris les rachats à payer, les autres sommes à payer et les frais de gestion à payer, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

b) Retenues d'impôts à la source

Le Fonds est habituellement assujéti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur le revenu de dividende et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut, et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état des résultats et du résultat global.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les éléments d'actif financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les souscriptions à recevoir et les dividendes à recevoir.

Le Fonds évalue toutes les informations disponibles, y compris, de manière prospective, les pertes de crédit attendues liées aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit. Pour évaluer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, le Fonds compare le risque de défaillance sur l'actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de la comptabilisation initiale en se fondant sur toutes les informations disponibles ainsi que sur des informations prospectives raisonnables et justifiables. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds évalue les pertes de crédit attendues liées aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds détient sa trésorerie auprès de banques de l'annexe I et de banques à charte canadiennes. Étant donné la nature à court terme des sommes à recevoir et la qualité de crédit supérieure de celles-ci et de la trésorerie, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) Écart de change

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit également sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Cette monnaie représente le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans une monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis vers la monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie » et ceux ayant trait aux placements sont présentés au poste « Profit réalisé à la cession de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements » de l'état des résultats et du résultat global.

e) Distribution

Les produits gagnés par le Fonds sont distribués aux porteurs de parts au moins une fois par année, et ces distributions sont habituellement réinvesties par les porteurs de parts du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (réduits par les reports prospectifs de pertes en capital, le cas échéant) sont distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque exercice. Les profits et les pertes latents sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts et ne peuvent être distribués jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs de parts, mais elles sont conservées pour être contrebalancées par tout autre gain en capital réalisé futur.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

f) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

La norme IAS 32 exige que les parts d'une entité qui comprennent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées en tant que passif financier. Les actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables sont classés et évalués au coût amorti.

g) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Pour chaque série de parts du Fonds, on calcule une valeur liquidative distincte en soustrayant la quote-part des passifs du Fonds revenant à la série de la quote-part des actifs du Fonds revenant à la même série, et en soustrayant de ce montant tous les passifs qui ont trait uniquement à une série précise. La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée selon la valeur liquidative de la série divisée par le nombre de parts en circulation de cette série à la date d'évaluation.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Dans l'état des résultats et du résultat global, une augmentation (une diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et procéder à des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Le Fonds a déterminé qu'il n'a aucune estimation ou aucun jugement comptable déterminant utilisé dans l'élaboration des états financiers pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

5. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques du Fonds comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Fonds, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le Fonds gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance de son portefeuille en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Fonds et les activités du marché afin de gérer le portefeuille en respectant les limites imposées par la politique de placement.

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques financiers associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Les principaux risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris les autres risques de prix et de change). Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques, ainsi que les pratiques du Fonds en matière de gestion des risques sont décrits ci-dessous :

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion des risques (*suite*)

a) Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations, entraînant de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Toutes les opérations sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés.

Le risque de défaut est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Dans le cas des achats, le paiement n'est effectué que lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des parties manque à ses obligations.

Le risque de crédit du Fonds est réputé être minimal, car la trésorerie représente une petite part du portefeuille total des placements. L'exposition maximale au risque de crédit lié à la trésorerie, aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir ne peut dépasser leur valeur comptable. La gestion du risque de crédit par le Fonds n'a pas changé de façon importante par rapport à la période précédente.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Fonds pourrait être assujéti à des contraintes de liquidité en raison d'un volume insuffisant sur les marchés des titres du Fonds, ou les titres pourraient être assujettis à des restrictions juridiques ou contractuelles en ce qui a trait à leur revente. En outre, le Fonds est exposé au rachat quotidien en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande à la valeur liquidative actuelle par part, au gré du porteur de parts. Pour gérer le risque de liquidité, la majorité des actifs du Fonds sont investis dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être cédés. De plus, le Fonds conserve suffisamment d'espèces en caisse pour financer les rachats prévus.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la totalité des passifs financiers du Fonds (à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est payable sur demande) était exigible à moins de trois mois. La gestion du risque de liquidité par le Fonds n'a pas changé de façon importante par rapport à la période précédente.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, les autres risques de prix et le risque de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Les conseillers du portefeuille du Fonds tentent de réduire ce risque en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Fonds. La gestion du risque de marché par le Fonds n'a pas changé de façon importante par rapport à la période précédente.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (*suite*)

(i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle; il est donc exposé au risque de change. De même, il peut conclure des contrats de change à terme avec l'intention première de contrebalancer ou de réduire les risques de change liés aux placements, ainsi que d'améliorer périodiquement le rendement du portefeuille.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de change au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. Si le taux de change entre le dollar canadien et les devises avait augmenté (diminué) de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, la variation de la plus-value latente sur les placements et, par conséquent, de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aurait augmenté (diminué) de 25 701 826 \$ au 30 juin 2026 (23 251 364 \$ au 31 décembre 2025). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité.

30 juin 2026	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Autre actif	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
	\$	\$	\$	\$	%
Euros	-	10 595 379	-	10 595 379	4,1 %
Livres sterling	-	6 204 425	-	6 204 425	2,4 %
Dollars américains	68 366	240 150 094	126 787	240 345 247	92,2 %
	68 366	256 949 898	126 787	257 145 051	98,7 %

31 décembre 2025	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
	\$	\$	\$	%
Euros	-	9 409 944	9 409 944	4,0 %
Livres sterling	-	5 265 125	5 265 125	2,3 %
Dollar américain	515 883	217 322 688	217 838 571	93,5 %
	515 883	231 997 757	232 513 640	99,8 %

Comme indiqué ci-dessus, le Fonds présente un risque de change très élevé à l'égard de ses placements libellés en dollars américains.

(ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de change ou de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le gestionnaire du Fonds vise à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse et une diversification de titres et

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (*suite*)

(ii) Autre risque de prix (*suite*)

d'autres instruments financiers selon les limites prévues par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une variation de 10 % de l'indice de référence Dow Jones Islamic Market Titans 100 (« l'indice de référence ») sur l'actif net du Fonds, au moyen d'une corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement des indices de référence du Fonds, au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, toutes autres variables demeurant par ailleurs constantes.

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	\$	\$
Incidence sur l'actif net	26 047 484	23 307 535

Cette analyse présume que toutes les autres variables sont demeurées les mêmes. La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future.

a. Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie. Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Technologies de l'information	68,0 %	45,3 %
Services de télécommunication	0,0 %	15,6 %
Soins de santé	8,6 %	10,2 %
Biens de consommation discrétionnaire	12,6 %	12,8 %
Services financiers	0,0 %	7,0 %
Produits industriels	2,2 %	1,7 %
Biens de consommation de base	4,4 %	4,2 %
Énergie	2,8 %	2,8 %
Total	98,6 %	99,6 %

6. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe la juste valeur de ses instruments financiers selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrées non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

Si des données d'entrée de différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement au sein de la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie des justes valeurs, présentent l'information sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à leur juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Actions	256 949 897	-	-	256 949 897
Total des actifs financiers	256 949 897	-	-	256 949 897

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Actions	231 997 757	-	-	231 997 757
Total des actifs financiers	231 997 757	-	-	231 997 757

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des rachats à payer et des frais de gestion à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme.

7. Parts rachetables

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série.

Pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation est présenté dans le tableau suivant :

	Série A		Série F	
	30 juin 2026	31 décembre 2025	30 juin 2026	1 décembre 2025
Parts en circulation au début de la période	3 045 823	3 077 182	1 655 245	1 539 095
Parts rachetables émises	93 747	246 275	136 984	256 801
Parts rachetables rachetées	(135 257)	(301 807)	(134 640)	(242 293)
Parts émises au réinvestissement de distributions	-	91 160	-	45 335
Parts échangées dans le Fonds	71 952	48	24 134	56 348
Parts échangées hors du Fonds	(100 972)	(67 035)	(56)	(41)
Parts en circulation à la fin de la période	2 975 293	3 045 823	1 681 667	1 655 245

Le nombre de parts échangées est basé sur la valeur liquidative quotidienne respective par part de chaque série.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

8. Frais de gestion et autres charges

Frais de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire du Fonds des frais de gestion annuels allant jusqu'à 2,45 % pour les parts de la série A et à 1,45 % pour les parts de la série F, qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, selon le cas. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés chaque mois en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Pour la période close le 30 juin 2026, les frais de gestion se sont établis à 2 470 796 \$ (4 985 122 \$ au 31 décembre 2025), dont une tranche de 461 934 \$ (498 408 \$ au 31 décembre 2025) demeure à payer.

Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges directes qui ont trait à ses activités, comme les commissions et les frais de courtage (note 9), les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais de garde et les autres charges. Chaque série de parts du Fonds est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent précisément à celle-ci.

Au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le gestionnaire du Fonds a payé toutes les charges du Fonds, à l'exception des commissions et des frais de courtage. Le gestionnaire du Fonds peut mettre fin à ces paiements à tout moment sans préavis.

Les opérations entre parties liées comprennent également la rémunération des membres du conseil d'administration qui composent le comité d'examen indépendant. La rémunération du comité pour la période close le 30 juin 2026 s'est élevée à 3 625 \$ (1 950 \$ au 30 juin 2025).

9. Commissions de courtage

Pour la période terminée le 30 juin 2026, le Fonds a reçu 716 \$ en commissions de courtage et autres frais de transaction (au 30 juin 2025, le Fonds a payé 10 682 \$ en commissions de courtage et autres frais de transaction).

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Les tableaux suivants présentent le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 :

Série A	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	17 094 092	(797 138)
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	3 005 474	3 041 214
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	5,69	(0,26)
Série F	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 944 358	(17 076)
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	1 672 293	1 585 325
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	7,14	(0,01)

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

11. Impôt sur le revenu

Le Fonds est admissible comme fiducie de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Les revenus du Fonds sont assujettis à l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés, pour l'exercice où ces montants ne sont pas payés aux porteurs de parts ni à payer aux porteurs de parts à la fin de l'exercice. L'impôt sur les gains nets réalisés non payés ou à payer par le Fonds est généralement recouvré conformément aux dispositions de remboursement de la LIR et de la loi de l'impôt sur le revenu des provinces, à mesure que les rachats sont effectués.

Le Fonds s'assure que des distributions suffisantes de revenus et de gains en capital nets réalisés sont faites aux porteurs de parts inscrits pour le Fonds, afin qu'aucune charge d'impôt sur le résultat ne soit requise dans les états financiers.

Le Fonds a une perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu de 260 201 \$ (montant qui expire en 2042) qui peut être portée en diminution du bénéfice net et des gains réalisés aux fins de l'impôt au cours d'exercices futurs.

12. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et dont le montant s'élève à 260 474 836 \$ selon les états de la situation financière. Le Fonds a l'obligation de restituer les cotisations des porteurs de parts à l'échéance ou à la résiliation. Les parts sont rachetables quotidiennement à la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation. Toutes les demandes d'achat, d'échange ou de rachat de parts d'une série du Fonds reçues par le gestionnaire avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées ce même jour, selon la valeur liquidative de la série concernée ce jour ouvrable. Les demandes reçues par le gestionnaire après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées le jour ouvrable suivant, selon la valeur liquidative par part de la série concernée le jour ouvrable suivant.

Dans des cas exceptionnels, le Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de demander le rachat de leurs parts. Le gestionnaire peut suspendre le droit de demander le rachat des parts du Fonds ou reporter la date de paiement au moment du rachat : a) pendant toute période de suspension des activités normales de négociation sur une bourse où sont cotés des titres qui, dans l'ensemble, représentent plus de 50 % de l'actif total du Fonds en valeur ou en exposition au marché sous-jacent, sans tenir compte du passif, et en l'absence d'une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique pour la négociation de ces titres; ou b) avec l'autorisation préalable de la Commission. Sauf en cas de suspension par le Fonds du droit de demander le rachat de parts, les porteurs de parts peuvent demander à tout moment le rachat de leurs parts en espèces, à la valeur liquidative par part de chaque série de parts. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. Un porteur de parts peut demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts un jour ouvrable en remettant au courtier un ordre de rachat écrit. La demande doit être signée par le porteur de parts, et afin de protéger les porteurs de parts, le gestionnaire peut exiger que la signature du porteur de parts soit garantie par un garant qu'il juge acceptable.

À la liquidation du Fonds, les parts de chaque série du Fonds donneront généralement droit à une distribution, correspondant à la part proportionnelle de cette série dans l'actif net du Fonds, moins les frais du Fonds attribuables à cette série. Les droits et modalités rattachés aux parts du Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions rattachées à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie. Le prospectus simplifié comporte une description des séries de parts offertes par le Fonds et des critères d'admissibilité rattachés à chaque série de parts.

Aucune modification n'a été effectuée à l'égard du capital géré par le gestionnaire de fonds pour la période close le 30 juin 2026.

13. Dons de bienfaisance

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

Le Fonds exige que les gains de placement soient conformes aux principes de placement islamiques. Au cours de l'exercice, la direction a découvert que le Fonds générait des gains de placement qui n'étaient pas conformes à ces principes. Conformément au prospectus simplifié du Fonds, la direction a réservé 4 212 \$ au cours de la période close le 30 juin 2026 (34 700 \$ au 31 décembre 2025) de l'actif net du Fonds et fera don de ce montant à un organisme de bienfaisance canadien enregistré.